



PARCOURS D'ARTISTES DE SAINT-GILLES 2020
Week-ends des 30-31 mai, 06-07 juin 2020 de 14 à 19h.

CONDITIONS DE PARTICIPATION & INSCRIPTION
à renvoyer signé pour le 20/12/2019
par courriel à : claudine-pa2020@upjb.be

Union des Progressistes Juifs de Belgique
61 rue de la Victoire – 1060 Bruxelles – tel 02/537 82 45

DATES DU PARCOURS D'ARTISTES : 30 & 31/05 – 06 & 07/06/2020
HORAIRE DU PARCOURS D'ARTISTES : 14:00 – 19:00

En organisant le Parcours d'Artistes l'UPJB ouvre ses locaux à la création artistique réalisée par ses membres et amis. Ici se côtoieront artistes confirmés, en devenir et amateurs, dans une ambiance conviviale et sans prétention.

L'UPJB s'engage à :

- exposer 1 à 2 œuvres par personne (selon les dimensions des œuvres et l'espace disponible) ;
- identifier exposant, titre, technique sur cartel selon les informations reçues dans la fiche technique ;
- assurer les œuvres pour le montant indiqué dans la fiche technique ;
- prévoir des listes de prix disponibles pour les visiteurs ;
- gérer les ventes pour l'exposant ;
- organiser un accueil et un « gardiennage » des œuvres pendant les heures du parcours ;
- communiquer pour vous avec l'organisation communale du parcours (infos pour catalogue, site...) ;
- présenter les œuvres dans les meilleures conditions possibles ;
- confier l'accrochage à un œil extérieur compétent.

L'UPJB prévoit pour la communication :

- une newsletter dédiée au Parcours ;
- une info sur son site et les réseaux sociaux habituels qui sont les siens ;
- un feuillet papier disponible pour votre promotion et encarté dans son mensuel Points Critiques du mois.

L'UPJB prévoit pour les à côtés :

- un vernissage le samedi 30 mai à 14:00 ;
- une ou deux soirées culturelles organisées dans les week-ends du Parcours ;
- l'ouverture de son bar durant les heures d'ouverture du Parcours.

Les participants s'engagent à :

- proposer 2 œuvres maximum et réalisées après le Parcours 2018 ;
- livrer les œuvres dans l'état dans lequel elles seront exposées ;
- pour les œuvres non murales, prévoir si possible des socles de présentation ;
- **ne pas s'inscrire individuellement sur le site communal du Parcours*** ;
- respecter les délais d'inscription, d'envoi de la fiche technique, des dépôts et reprises des œuvres. (au risque de se voir refuser la participation).

*** explication de cette demande :**

L'UPJB a un statut spécial d'exposant par le fait qu'il s'agit d'une expo collective de seulement 2 œuvres max/personne. Votre nom sera repris dans la liste communiquée par nos soins à la commune.

Vente et bénéfice des ventes :

- les œuvres peuvent être vendues ;
- le prix de vente est fixé par le propriétaire de l'œuvre ;
- la vente peut être prise en charge par l'UPJB si l'exposant n'est pas présent ;
- l'UPJB ne négociera pas le prix avec un acheteur en cas d'absence de l'exposant ;
- il est de coutume de laisser un pourcentage (30% minimum) de la vente à l'UPJB qui met ses cimaises à disposition, assure les œuvres et leur promotion.

CALENDRIER

1. Nous renvoyer pour le 20/12/2019 au plus tard

Acceptation des conditions et inscription signée par vos soins (voir talon ci-dessous).

2. Nous renvoyer pour le 30/04/2020 au plus tard

La fiche technique envoyée début janvier aux participants inscrits

3. Notez déjà

- le dépôt des œuvres aura lieu dans la semaine du 11/05/20.
- la reprise des œuvres aura lieu dans la semaine du 08/06/20.

Je soussigné.e (nom prénom), m'engage à participer au Parcours d'Artistes 2020 dans les locaux de l'UPJB. J'ai pris connaissance des conditions de participation et les accepte.

Mon adresse courriel :

Mon n° de téléphone :

Fait à Bruxelles, le

Signature :

Personne de contact : claudine-pa2020@upjb.be